l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France

Guide Intérim

Ressources et outils du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels

Août 2024

DÉMARCHE

UNE MÉTHODE EN TROIS TEMPS

1. PRÉPARER LA MISSION

- Définir les rôles et missions qui seront confiés au salarié Intérimaire
- Définir les compétences du salarié intérimaire
- Formaliser la demande à l'Agence Emploi de façon précise
- Assurer le suivi médical des salariés intérimaires

2. ACCUEILLIR

- Formation générale à la sécurité
- Formation renforcée pour les postes à risques particuliers
- Organiser le tutorat pour les nouveaux arrivants
- Gestion des changements de poste en cours de mission

3. ACCOMPAGNER

- Participation des intérimaires aux ¼ d'heure de sécurité
- Evaluation en fin de mission
- Gestion d'un AT intérimaire
- Analyse des accidents des salariés intérimaires en partenariat avec l'Agence Emploi

Pour vous accompagner dans votre démarche : nos guides pour agir en prévention dans l'intérim

Agence Emploi AE*

Entreprise Utilisatrice EU*

Guide de l'accueil et de la formation des salariés intérimaires**

*À retrouver sur ameli.fr/entreprise
**À retrouver sur https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr

Pour aller plus loin consulter les sites :

inrs.fr

- NOUVEAUX EMBAUCHÉS, Ce qu'il faut retenir
- Salariés intérimaires (intérim, travail temporaire...) Ce qu'il faut retenir

ameli.fr/entreprise

- Former les nouveaux embauchés à la prévention des risques professionnels
- Protéger les salariés de l'intérim

carsat-hdf.fr

- Tous les documents présentés au sein de ce guide, sont également disponibles sur le site de la Carsat Hauts-de-France

Vidéo INTÉRIM :

SE COORDONNER ENTRE TOUS LES ACTEURS POUR AGIR EN PRÉVENTION

À retrouver sur la chaine YouTube de la **Carsat Bourgogne-Franche-Comté**

AE, EU qui fait quoi ?

À retrouver sur le site internet de la **Carsat Sud-Est**

01
PRÉPARER LA MISSION

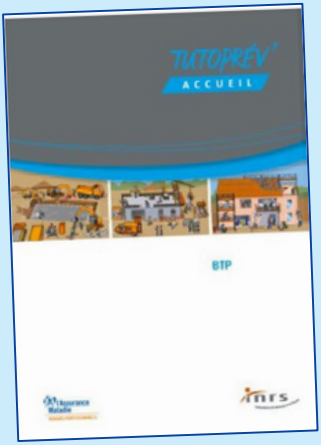

TUTOPREV'

Le Dispositif TUTOPREV' Accueil, un support illustré pour évaluer tout nouvel arrivant dans l'entreprise sur ses connaissances et sa maitrise de situations de travail à risques.

Ce dispositif est à retrouver sur
https://ressources.inrs.fr/tutoprev/index.html

Anticiper en formant vos nouveaux collaborateurs

La version en ligne du Tutoprev' INTERACTIF permet de tester les connaissances de manière ludique sur ordinateur ou tablette (10 secteurs d'activité).

TUTOPRÉV' interactif

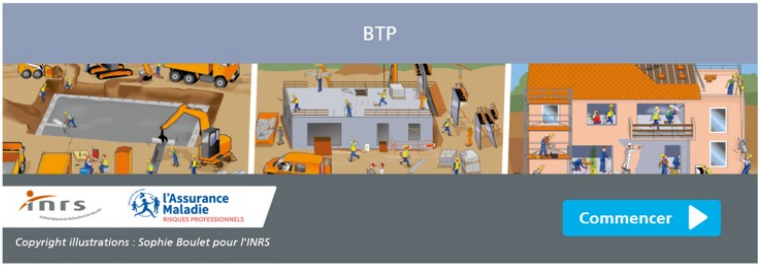

ANTICIPER AVEC DES OUTILS

Cahier de l'accueillant

à retrouver sur ameli.fr/entreprise

RECO 460

Accueil et santé au travail dans l'intérim,
à retrouver sur ameli.fr/entreprise

Accueil et santé au travail dans l'intérim

à retrouver sur ameli.fr/entreprise

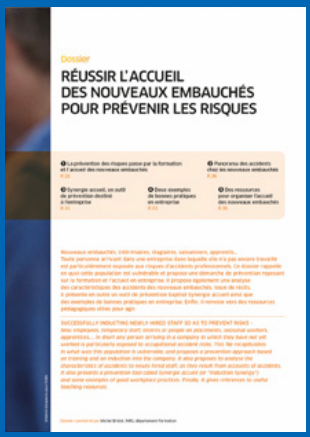

Dossier DO 10 Réussir l'accueil des nouveaux embauchés pour prévenir les risques

à retrouver sur ameli.fr/entreprise

OFFRE DE FORMATION DE LA CARSAT HAUTS-DE-FRANCE

- **Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur**

- Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail
- Obtenir des compétences de base en prévention
- Acquérir des bases en prévention des risques professionnels
- Mobiliser les encadrants à la démarche de prévention des risques professionnels
- Analyser un accident de travail ou une maladie professionnelle
- AST Analyser une Situation de Travail (pour évaluer les risques)
- Évaluer les risques professionnels
- S'engager dans la démarche de prévention des risques professionnels (AUTOFORMATION EN LIGNE A DESTINATION DES DIRIGEANTS)

À retrouver sur
www.carsat-hdf.fr > Entreprise

02
ACCUEILLIR

Il est primordial de mettre en place l'accueil du nouvel arrivant dans l'entreprise et au poste de travail

Fiche mémo 5
Sensibilisation, formation, évaluation des compétences des salariés temporaires

Intérimaires,
leur sécurité n'est pas temporaire
Pour des missions réussies, préserver la santé est un prérequis !

Fiche-mémo 6
Salarié temporaire : intégration et accueil au poste de travail

01.
Sensibilisation et évaluation des connaissances

L'agence d'emploi doit sensibiliser le salarié temporaire aux questions de sécurité au démarrage de la mission

L'entreprise utilisatrice doit accueillir le salarié temporaire et le former au poste de travail

02.
Les Equipements de Protection Individuelle

Fiche mémo 6
Intégration et accueil au poste

Intérimaires,
leur sécurité n'est pas temporaire

Fiche-mémo 5
Sensibilisation, formation, évaluation des compétences en S&ST du salarié temporaire

01.
Sensibiliser les salariés temporaires aux questions de sécurité

02.
Formation et évaluation des compétences en santé et sécurité au travail du salarié temporaire

À retrouver sur le site internet de la **Carsat Sud-Est**

Fiche mémo 2

Liste des postes à risque nécessitant une formation renforcée. ED 6298

À retrouver sur le site internet de la
Carsat Sud-Est

Une fiche de liaison : outil de transmission entre l'Entreprise Utilisatrice et l'Agence Emploi

À retrouver sur retrouver sur le site
ameli.fr/entreprise

03
ACCOMPAGNER

Fiche mémo 8
Guide pour analyser des accidents du travail en mission temporaire

À retrouver sur le site internet de la
Carsat Sud-Est

Analyser un Accident du Travail permet de comprendre ce qui s'est passé et de mettre en place des mesures de prévention afin que l'accident ne se reproduise pas au sein de l'établissement. Cette analyse doit être réalisée de manière systématique, pour tous les salariés et formalisée selon une méthodologie définie au préalable

À retrouver sur
www.carsat-hdf.fr > Entreprise

Outil d'analyse

Accident du travail dans l'intérim

L'analyse permet d'identifier les facteurs à l'origine de l'Accident de Travail et de mettre en place des améliorations, afin qu'elles ne se reproduisent plus. Cette analyse doit être ***formalisée selon une méthodologie*** *définie au préalable et doit être réalisée* ***de manière systématique****.*

Les 4 étapes de l'analyse doivent être réalisées ***en groupe de travail****. Seront associés à cette analyse, la victime (si c'est possible), le cas échéant de membres « CSE, CSSCT ou Représentants de proximité », les éventuels témoins, un ou plusieurs collègues de la victime, les membres de l'encadrement pouvant valider le plan d'actions associé et toute autre personne que vous jugerez utile (médecin du travail, responsable maintenance...).*

L'analyse doit être réalisée ***dans les plus brefs délais*** *et pourra être complétée au retour de la victime.*

Identification de l'Agence d'Emploi (AE)	
Siret	
Raison sociale	
Email de contact	

Identification de l'Entreprise Utilisatrice (EU)	
Siret	
Raison sociale	
Email de contact	

Analyse AT/MP	
Date de l'analyse en interne	
Date de l'analyse avec l'EU	
Présence de témoins	
Lieu précis de l'AT	
Participants (Nom, prénom, fonction)	

La victime									
Nom, Prénom						Âge			
Formation ?	☐	OUI	☐	NON	Aptitude médical valide ?	☐	OUI	☐	NON
Sensibilisation à la sécurité en agence ?	☐	OUI	☐	NON	Si oui, date du test sécurité ?				
Présentation de l'Entreprise Utilisatrice en agence ?	☐	OUI	☐	NON	Présentation du poste de travail à partir de la fiche de liaison en agence ?	☐	OUI	☐	NON
Présentation du livret d'accueil en agence ? (Voire dans l'Entreprise Utilisatrice)	☐	OUI	☐	NON	Si oui, date de la présentation ?				
Accueil par un tuteur de l'Entreprise Utilisatrice ?	☐	OUI	☐	NON	Connaissances des mesures de prévention au poste de travail ?	☐	OUI	☐	NON

Identification du dommage	
Date/Heure	
Nb de jours d'arrêt (durée initiale)	
Siège des lésions (ex. : bras, mains, tête)	
Nature des lésions	

Retrouvez les informations relatives à l'interim sur :
www.carsat-hdf.fr > Entreprises

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

Création et impression Carsat Hauts-de-France

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France